

SEPTEMBRE 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023



PRÉPARÉ ET PRÉSENTÉ PAR

VALÉRIE DUCAS / STÉPHANIE ARCHAMBAULT / LOREN FÉQUIÈRE
L'ÉQUIPE DU BIP

TABLE DES MATIÈRES

01. Mot de la conseillère.....	p.2
02. Mandat du BIP	p.3
03. Membres de l'équipe et du comité permanent	p.4
04. Faits saillants.....	p.5
05. Principaux résultats.....	p.6
5.1. Portrait des demandes.....	p.6
5.2 Portrait des usagers.....	p.7
5.3 Portrait des actions du BIP.....	p.8
06. Formation obligatoire.....	p.9
07. Bilan des actions	p.10
08. Perspectives pour l'année 2023-2024.....	p.12

01. LE MOT DE LA CONSEILLÈRE



Il me fait plaisir de présenter ce rapport annuel qui couvre la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Il fait état de l'ensemble des activités du BIP (Bureau d'intervention et de prévention), dont les actions découlent de la *Politique pour contrer la discrimination, le harcèlement psychologique et la violence (PO-34)* et de la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (PO-35)*. La lecture de ce rapport permet de découvrir les faits saillants pour 2022-2023, un portrait des principaux résultats issus des données compilées, et le bilan des actions du BIP.

2022-2023 marque la troisième année d'existence du BIP au Collège Ahuntsic. Comme en 2021-2022, le volume des demandes au BIP a continué de croître cette année, en partie grâce aux efforts déployés par l'équipe pour faire connaître ce service et à ceux déployés sur le terrain par une soixantaine d'Éclaireurs et Éclaireuses.

Cette augmentation du nombre de demandes au BIP (consultations, signalements et plaintes) témoigne de son intégration réussie au sein du Collège, d'une accessibilité accrue à ses services et d'une volonté évidente de la part des membres de la communauté de contribuer à faire du Collège un milieu d'études et de travail sain et sécuritaire, pour toutes et tous.

La participation aux activités de formation obligatoire en matière de VACS (violences à caractère sexuel) demeure un défi, à l'instar de ce qui se vit dans l'ensemble du réseau collégial*. Une attention particulière sera portée à l'offre et aux modalités de formation des membres de notre communauté, pour l'année 2023-2024.

Enfin, je tiens à remercier les partenaires internes, personnes et instances, qui me font confiance et qui contribuent à faire du Collège Ahuntsic un milieu collégial respectueux.

Valérie Ducas, LL.M.
Conseillère en prévention et règlement des différends
BIP

*Source: Reddition de comptes 2021-2022 du Ministère de l'enseignement supérieur

02. MANDAT DU BIP

Le Bureau d'intervention et de prévention (BIP) du Collège Ahuntsic a pour mandat de prévenir et d'intervenir en matière de harcèlement psychologique, de discrimination, de violence et de violences à caractère sexuel (VACS) au Collège.

Les actions du BIP visent à favoriser un environnement, un climat d'études et de travail sain, sécuritaire, qui incite à la collaboration et au respect mutuel de tous les membres de la communauté collégiale.

Les **3 volets d'actions** du BIP sont :

La **prévention** – par des activités de sensibilisation et des outils individuels ou pédagogiques.

La **formation** – sur différents thèmes, en présence ou en virtuel.

L'**accueil et l'intervention** – pour toute personne souhaitant obtenir de l'information ou du conseil, dévoiler, signaler une situation, ou porter plainte.

La conseillère du BIP accueille confidentiellement et prend le temps d'évaluer la situation de tout membre de la communauté étudiante ou membre du personnel du Collège Ahuntsic. Elle le fait avec bienveillance et diligence. Elle fournit toute l'information pertinente pour favoriser une prise de décision éclairée. Au besoin, elle offre un accompagnement dans le processus retenu.

NOS VALEURS

Impartialité

Indépendance

Confidentialité

Équité

Respect

Diligence

03. MEMBRES DE L'ÉQUIPE ET DU COMITÉ

L'ÉQUIPE DU BIP



VALÉRIE DUCAS
CONSEILLÈRE EN
PRÉVENTION ET RÈGLEMENT
DES DIFFÉRENDS



LOREN FÉQUIÈRE
TECHNICIENNE JURIDIQUE



**STÉPHANIE
ARCHAMBAULT**
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ET
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES

LES MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT 2022-2023

Stéphanie Archambault secrétaire générale et directrice des affaires juridiques* responsable du comité - nommée d'office	Valérie Ducas, conseillère au Bureau d'intervention et de prévention ressource désignée du BIP - nommée d'office	Geneviève Turcot, directrice des ressources humaines nommée d'office
Pascal Gagné, directeur adjoint des affaires étudiantes nommé d'office	Madona Moukhachen, directrice adjointe au Bureau de l'innovation technologique représentante du personnel cadre	Sophie Roy, enseignante au département de Sciences sociales représentante du personnel enseignant
Caroline Joly, enseignante au département de Sciences sociales représentante du personnel enseignant	Alice Coombes-Béraud, agent.e de soutien administratif au Service de l'organisation de l'enseignement et de la formation continue représentant.e du personnel de soutien	Valérie Charron, conseillère à la vie étudiante au Service de la vie étudiante représentante du personnel professionnel
Max Berton Wells Fleurentin, étudiant représentant des étudiantes et étudiants	Nathalie Marchand, sexologue membre invitée	Jessica Lubino, conseillère pédagogique, EDI membre invitée

04. FAITS SAILLANTS



Lancement officiel des Éclaireurs et Éclaireuses
Image distinctive

Près de 60 personnes formées

Liste des éclaireuses et éclaireurs disponible pour la communauté



2e semaine visant à sensibiliser et à prévenir les
violences à caractère sexuel, du 3 au 6 avril 2023
sous le thème:

Les différentes voies, les différentes voix



Collaboration entre le BIP et les partenaires internes pour une
offre accrue d'activités de prévention:

AGECA, services psychosociaux et ressources humaines:

Journée contre la violence faite aux femmes

EDI, services psychosociaux et vie étudiante:

Journées contre l'homophobie et la transphobie



Intégration du BIP
dans le milieu:

Meilleure connaissance par la communauté des
services offerts par le BIP et de son mandat

Présentation du BIP dans plusieurs services,
départements, activités et événements

Augmentation du nombre de
demandes au BIP

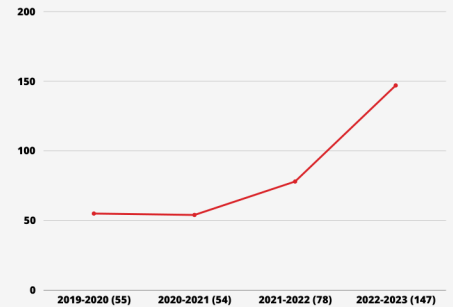


05. PRINCIPAUX RÉSULTATS

DEMANDES TRAITÉES AU BIP CETTE ANNÉE: 162

nouvelles demandes reçues en 2022-2023: **147**

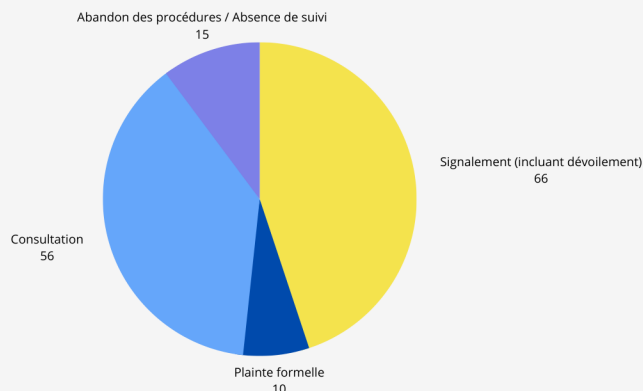
dossiers ouverts en 2021-2022 et actifs durant l'année en cours: **15**



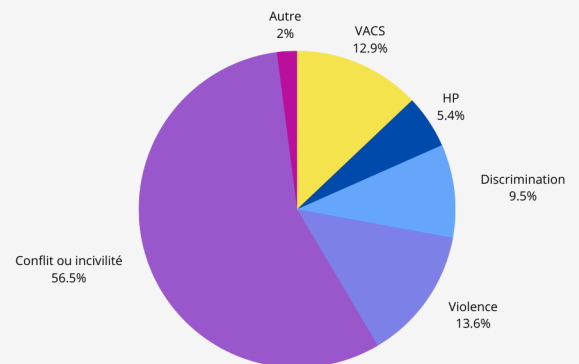
Évolution des nouvelles demandes reçues par année

5.1 PORTRAIT DES DEMANDES

CATÉGORIE DE LA DEMANDE



NATURE DE LA DEMANDE SELON LES USAGERS



CATÉGORIE

La majorité des personnes qui ont fait une demande au BIP cette année ont signalé ou dénoncé une situation (66), et presque autant de personnes (57) sont venues consulter le BIP (pour obtenir de l'information - générale sur les services ou spécifique sur les processus et recours - , du conseil ou de l'accompagnement).

Plaintes formelles: 10

En vertu de la PO-35: **3 en matière de VACS**

- dont 3 recevables
- parmi lesquelles 2 fondées et 1 réglée sans avoir fait l'objet d'une enquête

En vertu de la PO34: **7 soit 5 en matière de HP, 2 en matière de discrimination**

- dont 3 non recevables
- 4 recevables parmi lesquelles 2 fondées, 1 réglée en médiation et 1 en cours

Abandon des procédures / Absence de suivi

10% (comparativement à 7% en 2021-2022)

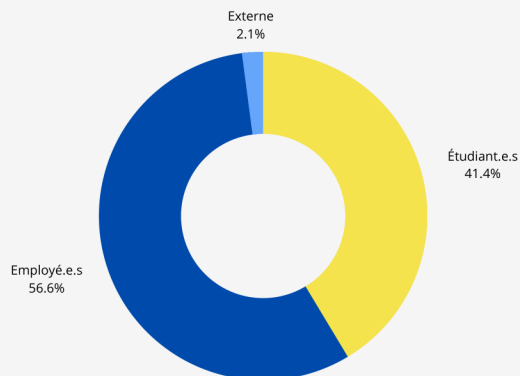
NATURE

Plus de la moitié des demandes (56,5%) reçues au BIP cette année l'ont été en lien avec une situation de conflit ou d'incivilité comparativement à 56% en 2021-2022. Les proportions en matière de VACS sont similaires à l'année dernière soit 12,9% cette année contre 14% en 2021-2022. Les demandes en matière d'harcèlement psychologique sont légèrement en baisse (5,4% cette année contre 6% en 2021-2022) et enfin, celles pour discrimination sont aussi en proportions similaires à l'an dernier (9,5% cette année contre 10% en 2021-2022).

05. PRINCIPAUX RÉSULTATS - SUITE

5.2 PORTRAIT DES USAGERS

STATUT DES PERSONNES À L'ORIGINE DES DEMANDES



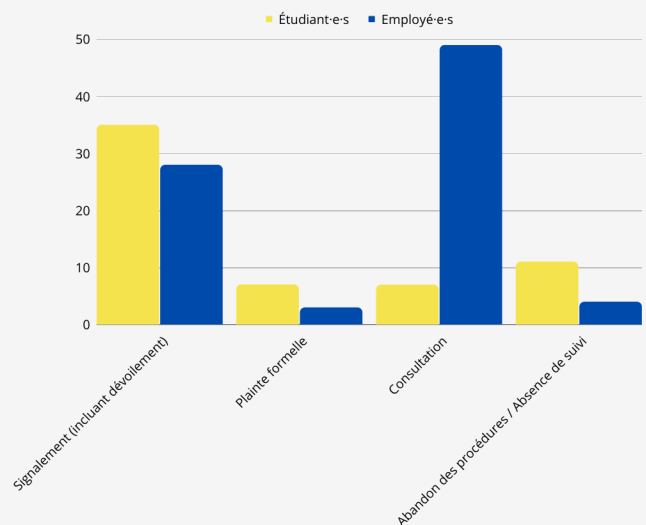
Catégorie de demande selon le statut

Alors que les étudiant.e.s (35) signalent un peu plus que les employé.e.s (28), les principaux écarts se situent cette année au niveau des plaintes formelles (7 des 10 plaintes ont été déposées par des membres de la communauté étudiante) et des demandes de consultation (49 en provenance d'employé.e.s contre 7 de la part d'étudiant.e.s)

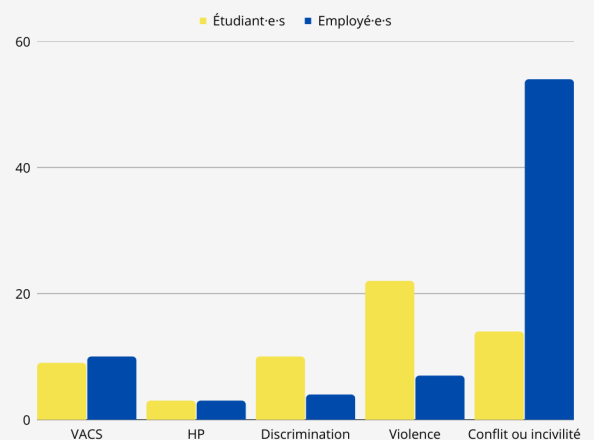
Répartition de la nature des demandes selon le statut

En matière de violences à caractère sexuel (VACS), les demandes se partagent également entre employé.e.s (10) et étudiant.e.s (9), tout comme celles en matière d'harcèlement psychologique allégué (3 vs 3). Les principales différences se voient au niveau de la violence (qui inclut la violence verbale, physique et conjugale et l'intimidation), où les demandes originent davantage d'étudiant.e.s (22 vs 9 par les employé.e.s) et au niveau de la discrimination (10 vs 4 par les employé.e.s). Inversement, les situations de conflit (interpersonnels et d'équipe) et d'incivilité sont à l'origine de la grande majorité des demandes au BIP par les employé.e.s du Collège (54 vs 14 par les étudiant.e.s)

RÉPARTITION DES CATÉGORIES DE DEMANDES SELON LE STATUT



RÉPARTITION DE LA NATURE DES DEMANDES SELON LE STATUT

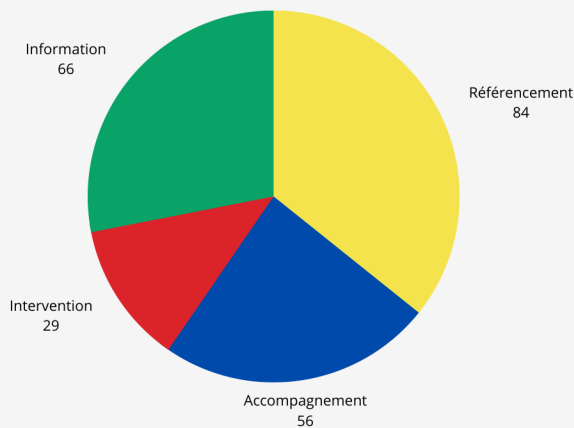


05. PRINCIPAUX RÉSULTATS - SUITE

5.3 PORTRAIT DES ACTIONS DU BIP

Pour une même demande, plusieurs actions peuvent être entreprises, selon les besoins de la personne et selon l'analyse de la situation. La conseillère respecte le choix d'intervention des personnes qui la consultent et doit obtenir leur autorisation avant de transmettre de l'information à un tiers.

ACTIONS DU BIP



ACTIONS DU BIP

Information

Les demandes d'information concernent les politiques internes, les procédures et processus applicables, le rôle et les limites du rôle de la conseillère du BIP, les recours possibles et les ressources disponibles à l'interne et à l'externe.

Accompagnement

Selon les besoins de la situation, différents types d'accompagnement sont possibles: 1- mise en place de mesures d'accommodement; 2- accompagnement dans le dépôt de plainte formelle; 3- coaching de la personne à l'origine de la demande; 4- service conseil à la gestion.

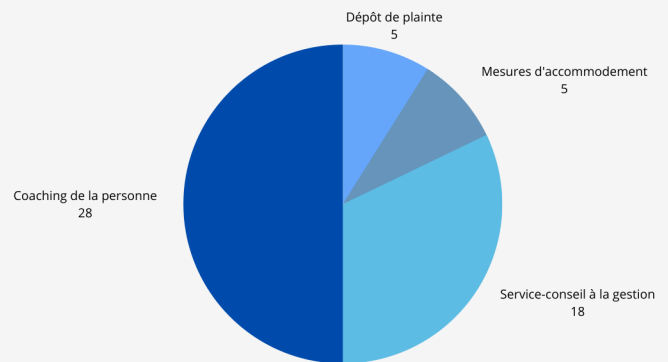
Référencement

Les personnes sont référées à des ressources spécialisées à l'interne ou à l'externe et/ou à l'autorité compétente au Collège.

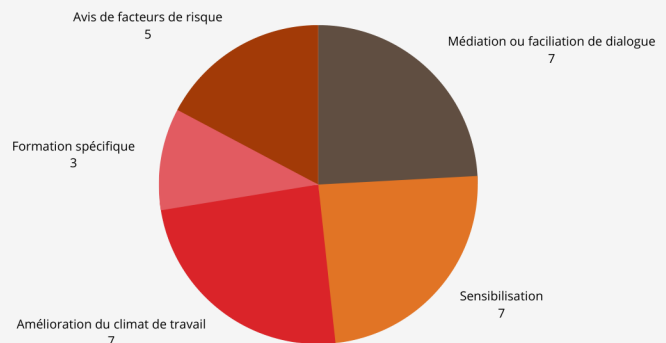
Intervention

Selon les besoins de la situation, plusieurs interventions sont possibles: 1- sensibilisation de la conseillère auprès de la personne ou du groupe mis en cause; 2- médiation ou facilitation de dialogue; 3- amélioration du climat de travail; 4- formation spécifique; 5- émission d'avis de facteurs de risques.

ACCOMPAGNEMENT



INTERVENTION



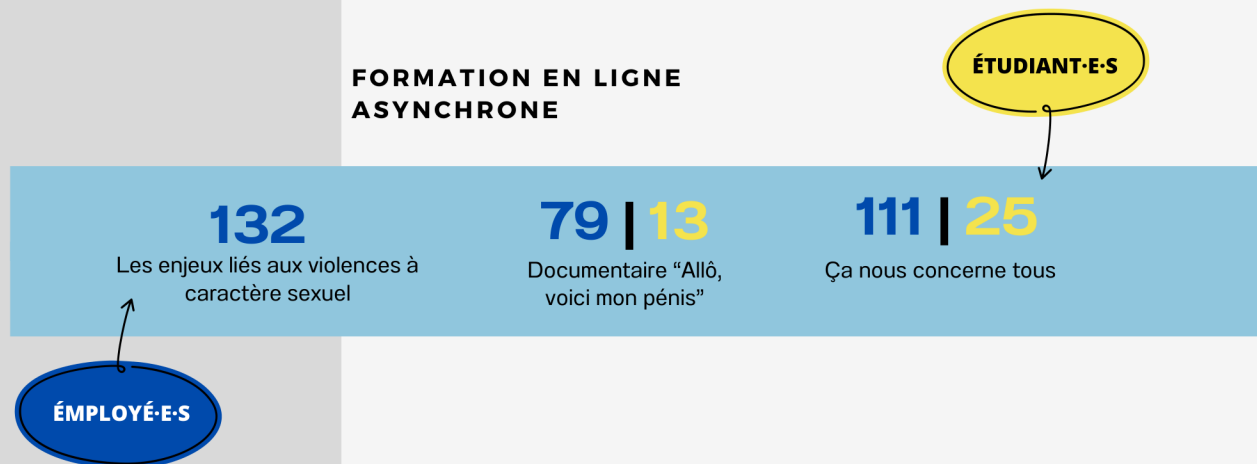
06. FORMATION OBLIGATOIRE

Depuis 2019, le Collège doit mettre en place des activités de formation destinées aux membres de sa communauté, en lien avec la prévention des violences à caractère sexuel.

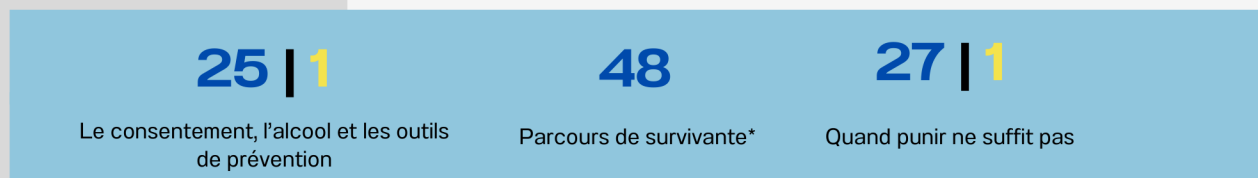
Rappelons que la Loi* prévoit que les employé.e.s doivent se former annuellement, alors que les étudiant.e.s doivent suivre une formation durant leur parcours collégial.

Cette année, un choix de formations asynchrones et certaines activités durant la semaine de prévention des VACS ont été offertes aux employé.e.s et aux étudiant.e.s.

FORMATION EN LIGNE ASYNCHRONE



ACTIVITÉS DE LA SEMAINE DE PRÉVENTION DES VACS RECONNUES COMME FORMATION OBLIGATOIRE



29
Éclaireurs

Considérant que plusieurs personnes ont suivi plus d'une formation, ce sont **30 étudiant·e·s** et **289 employé·e·s** qui ont suivi au moins une formation obligatoire durant l'année 2022-2023.

Ces chiffres sont inférieurs à ceux de l'an dernier, et soulèvent des préoccupations en termes de participation, d'offre et de modalités. Soulignons qu'en 2023-2024, le Collège Ahuntsic participera à deux projets de recherche visant la formation de la communauté étudiante et celle des employé.e.s. Enfin, les efforts déployés par le Service des ressources humaines pour sensibiliser les nouveaux employés quant à l'obligation de suivre une formation annuelle sur les VACS devraient se traduire par une augmentation des chiffres pour l'année à venir.

*Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel en milieu d'enseignement supérieur

**Formation offerte aux employés uniquement.

07. BILAN DES ACTIONS*

OBJECTIF	DESCRIPTION	STATUT
DÉFINIR L'OFFRE DE SERVICES	Intégrer une nouvelle ressource au BIP à raison d'une journée par semaine: <i>une ressource a été ajoutée le mercredi</i>	C
ORGANISER LA PRESTATION DE SERVICE	Faciliter la prise de rendez-vous, l'ouverture de dossiers et la tenue des dossiers : <i>un outil de prise de rendez-vous a été implanté</i>	EC
	Rendre compte des activités du BIP	C
MAINTENIR À JOUR LES CONNAISSANCES ET ENDÉVELOPPER DE NOUVELLES EN LIEN AVEC LE MANDAT DU BIP	Accroître le développement professionnel par la formation continue	C
PRÉVENIR LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DU COLLÈGE	Mettre en place des activités de prévention et de sensibilisation variées entourant les VACS: <i>une semaine de prévention a été tenue du 3 au 6 avril 2023 et une journée contre l'homophobie et la transphobie</i>	C
OUTILLER LA COMMUNAUTÉ DU COLLÈGE POUR MIEUX PRÉVENIR LES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT	Mettre en place des activités de prévention et de sensibilisation sur les thèmes entourant l'incivilité, les conflits et le harcèlement psychologique: <i>une conférence a été offerte durant le Colloque pédagogique</i>	C
ASSURER LA DIFFUSION DE LA FORMATION OBLIGATOIRE QUANT AUX VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL	Offrir la formation annuelle obligatoire sur les VACS aux employé.e.s et offrir la formation obligatoire sur les VACS aux étudiant.e.s: <i>une semaine de prévention a été tenue du 3 au 6 avril 2023 et une journée contre l'homophobie et la transphobie</i>	C

C=Complété **EC**=En cours **R**=Reporté

07. BILAN DES ACTIONS

OBJECTIF	DESCRIPTION	STATUT
DÉVELOPPER ET/OU DIFFUSER DES ACTIVITÉS DE FORMATION ET D'INFORMATION CIBLÉES POUR DIFFÉRENTES POPULATIONS	Former des Éclaireurs: <i>une troisième cohorte a été formée et une activité de développement a été offerte à l'ensemble des éclaireurs</i>	C
	Former et outiller la communauté relativement aux thèmes de l'incivilité, des conflits, du harcèlement psychologique et du droit de gérance : <i>des séances sur ces thèmes ont été offertes dans plusieurs services et départements</i>	EC
FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DU BIP	Informar les membres de la communauté du Collège des différents services et interventions possibles du BIP, des activités organisées lors du Colloque pédagogique, au BÉPA, et durant la semaine de prévention des VACS	C
	Clarifier la procédure de traitement des dévoilements et signalements impliquant des étudiant·e·s à la résidence	R
	Soutenir et faire connaître les Éclaireurs auprès de la communauté du Collège: <i>un lancement officiel des Éclaireurs et Éclaireuses et un dévoilement de la nouvelle signalisation</i>	C
INTÉGRER LE BIP DANS SON ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE	Participer aux activités de la Table intersectorielle sur les violences à caractère sexuel en milieu collégial(TIVCSC)	C
	Développer et consolider des partenariats à l'interne	C
	Développer et consolider des partenariats à l'externe	C

C = Complété **EC** = En cours **R** = Reporté

08. PERSPECTIVE POUR L'ANNÉE 2023-2024

- Afin de répondre à la demande croissante au BIP et à nos obligations de prévention et de formation en matière de violences à caractère sexuel, **une nouvelle personne ressource, dédiée prioritairement aux VACS**, s'ajoutera à l'équipe au courant de l'automne 2023.
- Une offre de formation bonifiée, au niveau des contenus et des modalités, tant pour les membres de la communauté étudiante que pour les employé.e.s du Collège, grâce notamment à notre **collaboration à deux projets de recherche**.
- Des **formations obligatoires** développées à l'interne et sur mesure, dispensées à des **clientèles cibles**: étudiant.e.s athlètes et leurs coachs; étudiant.e.s internationaux; étudiant.e.s participant aux stages à l'étranger et leurs personnes accompagnatrices; étudiant.e.s participant aux activités socioculturelles; membres élu.e.s de l'AGECA; étudiant.e.s et employé.e.s de la résidence étudiante; employé.e.s du service de la sécurité.
- La formation d'une première cohorte d'**Éclaireurs et Éclaireuses issue de la communauté étudiante**.

C'est donc avec enthousiasme et engagement que l'année 2023-2024 s'amorce au BIP! En plus de l'ensemble des activités régulières du Bureau, cette nouvelle année se déploiera sous le signe de la visibilité, de la sensibilisation et de la formation.

Parce qu'ensemble, nous pouvons faire une différence dans le maintien d'un milieu sain et sécuritaire, pour tous les membres de notre communauté!